

# Projet d'accueil Covid-19 du multi-accueil Trotti'Nous à partir du 5 mars 2021

Ce projet d'accueil a pour but de préciser aux familles les nouvelles mesures mises en place par la crèche face à l'épidémie de Covid-19. Il prend en compte l'actualisation des recommandations nationales relatives aux modes d'accueil 0-3 ans et aux services de soutien à la parentalité.

Il sera transmis par mail aux familles et consultable sur le site de la crèche:

<https://www.trottinous-creche.fr>

Ce projet d'accueil pourra faire l'objet d'éventuelles mises à jour.

*Le respect par les familles du présent projet d'accueil covid-19 est indispensable à la sécurité des enfants, des familles et du personnel. Il doit donc être lu avec attention et scrupuleusement suivi.*

## **Les gestes barrières à la crèche:**

### o **Distanciation physique**

Les règles de distanciation entre adultes – professionnels et parents – doivent être respectées au cours de la journée. Pour limiter les contacts rapprochés, l'accès à la zone d'accueil est limitée à 2 adultes en même temps.

### o **Port du masque**

Le port du masque à minima grand public avec un niveau de filtration supérieur à 90% est obligatoire pour les professionnelles de jeune enfant exerçant dans la structure en présence des enfants. En protection complémentaire, le personnel portera une blouse.

Le port du masque pour les enfants est proscrit.



Le port d'un masque à minima grand public avec un niveau de filtration supérieur à 90% par les parents et représentants légaux des enfants à l'intérieur de l'enceinte de la crèche ainsi que par toute personne extérieure entrant dans le bâtiment est obligatoire et systématique.

### o **Le lavage des mains**

Les mains des enfants seront lavées très régulièrement, avec de l'eau et du savon et essuyées avec du papier à usage unique:

- à l'arrivée et au départ de l'enfant dans la structure,
- avant et après chaque repas
- avant et après chaque change ou passage aux toilettes
- et dès que cela nous semble nécessaire.

### o **Aération des locaux**

La crèche sera aérée au minimum 3 fois par jour pendant 15 minutes pour renouveler l'air du bâtiment (matin, midi et soir). Les pièces d'accueil seront aérées toutes les heures pendant plusieurs minutes.

### o **Nettoyage du bâtiment et du matériel**

Les locaux, plans de changes, sanitaires seront nettoyés quotidiennement en fin de journée avec les produits nettoyants habituels. Les jeux utilisés par les enfants seront désinfectés régulièrement (toutes les 48h environ).

## **Arrivée et départ des enfants**

### o **Chez vous, avant de partir à la crèche :**

- Avant d'amener votre enfant à la crèche, assurez-vous qu'il ne présente pas de symptômes pouvant faire penser au covid-19, les signes évocateurs ont été précisés :



**Infection respiratoire aiguë** avec fièvre ou sensation de fièvre  
Ou manifestations cliniques suivantes de **survenue brutale** :

- **Fatigue générale inexpliquée**
- **Douleurs musculaires**
- **Maux de tête**
- **Perte d'odorat sans rhinite associée**
- **Perte du goût**
- **Altération de l'état général**
- **Diarrhée**
- **Fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.**

L'enfant présentant un seul ou plusieurs des signes évocateurs de covid-19 ne peut être accueilli ou confié.

- Lavez-vous les mains ainsi que celles de votre enfant avant de quitter votre domicile (privilégiez le savon. Le gel hydro-alcoolique étant déconseillé aux enfants en raison de son risque d'ingestion).

### o **A la crèche :**

Le portillon d'entrée de la crèche ainsi que le portail se situant près de l'école Prévert resteront ouverts afin d'éviter toute manipulation des poignées.

La circulation sera fléchée au sol et se fera de la manière suivante:

- l'entrée des familles aura lieu au niveau du portail
- la sortie par le portillon habituel

A votre arrivée, désinfectez-vous les mains avant de faire le code d'entrée. Désinfectez vos mains de nouveau en entrant dans la structure (sonnez si vous ne connaissez pas le code d'entrée).

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la crèche (extérieur et intérieur) pour les parents ou adultes amenant ou venant récupérer leur enfant à la crèche. L'entrée des familles étant très petite à Trotti'Nous, nous demandons aux familles qu'il n'y ait qu'un seul parent pour accompagner l'enfant à son

arrivée ou à son départ. Chaque parent s'efforce de respecter à tout moment une distance d'un mètre avec les professionnelles et les autres parents. Un maximum de deux parents présents dans l'entrée en même temps. L'attente des autres parents se fait à côté du portail.

### **Les moments de jeux**

L'organisation des activités et temps de jeux se fait comme habituellement.

Dès que le temps nous le permet les enfants pourront jouer en extérieur (terrasse ou jardin). Pensez à adapter la tenue de votre enfant en fonction de la météo.

### **Le repas et la sieste**

Le repas reste livré par API. Il se déroule comme habituellement

La sieste se déroule dans les conditions habituelles.

### **Le doudou et la tétine**

Dans la mesure du possible, un doudou ainsi qu'une tétine resteront à la crèche. Le doudou doit être lavé très régulièrement, environ toutes les 48h, il est donc plus aisé pour la structure que pour les familles de s'en charger : nous pouvons le laver en dehors de l'accueil de l'enfant.

### **En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateur du covid-19 :**



**Infection respiratoire aigüe** avec fièvre ou sensation de fièvre  
Ou manifestations cliniques suivantes de **survenue brutale** :

- **Fatigue générale inexplicquée**
- **Douleurs musculaires**
- **Maux de tête**
- **Perte d'odorat sans rhinite associée**
- **Perte du goût**
- **Altération de l'état général**
- **Diarrhée**
- **Fièvre isolée chez l'enfant de moins de 3 mois.**

Les parents seront immédiatement appelés et devront venir rechercher leur enfant dans les meilleurs délais (maximum 1h).

L'enfant sera isolé des autres enfants en attendant son retour à la maison (à plus d'un mètre des autres enfants). Le 15 sera appelé en cas d'urgence notamment en cas de difficultés respiratoires.

Sauf dans les cas d'urgence, il est recommandé de consulter un médecin lorsque l'enfant demeure symptomatique au bout de 3 jours.

Lorsque les symptômes évocateurs de la covid-19 durent moins de 3 jours ou lorsque le médecin consulté n'a pas identifié l'enfant comme « cas possible », l'enfant peut être à nouveau accueilli après la disparition des symptômes et signes cliniques banaux évoquant une infection automno-hivernale.

**Important :**

■ Dans l'attente d'un avis médical, l'enfant symptomatique ne peut être accueilli, l'accueil de l'enfant sera suspendu de manière préventive.

■ Le retour à la crèche sera possible :

- Dès que les parents signalent un résultat négatif du test RT-PCR, si celui-ci a été prescrit par un médecin.
- Dès que les parents signalent que le médecin consulté a écarté la suspicion de Covid-19
- Après la disparition des signes cliniques banaux évoquant une infection automno-hivernale si les symptômes ont duré moins de 3 jours ou si, après consultation d'un médecin, l'enfant n'a pas été identifié comme « cas possible » ou qu'un test RT-PCR ne lui a pas été prescrit.

■ Une attestation sur l'honneur sera demandée aux parents pour permettre le retour de leur enfant dans la structure (un modèle vous sera fourni à la crèche).

En cas de test positif, les parents devront obligatoirement en informer la crèche. L'accueil de tous les autres enfants sera suspendu.

Lors des échanges avec le médecin ou la plateforme covid-19 de l'assurance maladie, le parent veille à préciser que l'enfant est accueilli dans une crèche.

**L'enfant positif** est isolé **10** jours pleins à partir de la date de la réalisation du test s'il est asymptomatique ou de la date de début des symptômes avec absence au 10<sup>e</sup> jour. Si l'enfant reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre.

L'ensemble du matériel qui aura été en contact avec l'enfant sera minutieusement désinfecté, les locaux aérés, nettoyés et désinfectés.

**Les enfants contact à risque** sont placés en quarantaine de **7** jours à compter du dernier contact avec l'enfant Covid+. Il n'y a pas de nécessité de faire un test pour le retour de l'enfant en collectivité.

Lorsqu'un enfant est contact à risque d'un membre de son foyer (parents, fratrie), la reprise des activités est possible sans test à **J 18** en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

**Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle.** Pour protéger les enfants et les professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Venir récupérer son enfant sans délais en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19 ;
- Sauf en cas d'urgence, consulter un médecin lorsque son enfant conserve des signes évocateurs de la Covid-19 au bout de trois jours ;
- Ne pas confier son enfant et respecter la mesure d'isolement :
  - S'il présente des signes évocateurs de la Covid-19 ;
  - Si un test de dépistage lui a été prescrit, même en l'absence de symptômes et attente du résultat ;
  - Si le médecin consulté l'a identifié comme « cas possible » ;
  - S'il est testé positif à la Covid-19 ;
  - S'il est identifié comme « contact à risque »
- Informer immédiatement le mode d'accueil en cas de :
  - Apparition de signes évocateurs de la Covid-19 ;

- Résultat positif à un test de dépistage RT-PCR ;
  - Identification de l'enfant comme « cas possible » par le médecin consulté ;
  - Identification de l'enfant comme « contact à risque ».
- - Fournir une attestation sur l'honneur à la demande de l'établissement.

**Le non respect du projet d'accueil pourra entrainer la non-acceptation de l'enfant dans la structure.**

---

Nom et prénom de l'enfant :

Date:

Signature des parents  
précédée de la mention « lu et approuvé »